

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....<sup>117</sup> /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) (PRET AU TITRE DE IJARAH ET ISTISNA'A) PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ROUTES D'INTEGRATION REGIONALE DABOLA-KOUROUSSA ET GUECKEDOU-KONDEMBADOU EN REPUBLIQUE DE GUINEE, SIGNE LE 02 MARS 2017, POUR UN MONTANT DE 198.700.000 EUROS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/009/AN du 10 mai 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....<sup>116</sup> /PRG/SGG du 02 JUIN 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/009/AN du 10 mai 2017 ;

DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) (Prêt au titre de IJARAH et ISTISNA'A) Projet de construction de deux routes d'intégration régionale Dabola-Kouroussa et Gueckédou-Kondembadou en République de Guinée, signé le 02 mars 2017, pour un montant de 198.700.000 Euros.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 JUIN 2017.

  
Prof. ALPHA CONDE